

L'an deux-mille vingt-cinq, le 10 avril, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de l'Adjointe au Maire - Valérie PERROUSSET

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
6	4	5
		Pour : 5
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etaient présents :**

Mme BONA Magali, M. CHANEL Jean-Laurent, M. GIL Olivier, Mme MORENO Valérie

**Procuration(s) :**

M. REYMONDON Denis donne pouvoir à M. GIL Olivier

**Etai(en)t absent(s) :**

M. PERROUSSET Robert Henri

**Etai(en)t excusé(s) :**

M. REYMONDON Denis

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 15/04/2025

ID : 071-217101633-20250410-2025\_002-BF



Date de la convocation
03 avril 2025

Date d'affichage
03 avril 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

Mme BONA Magali

15 avril 2025
---------------

et publication du

15 avril 2025
---------------

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024  
BUDGET COMMUNAL**

Madame l'Adjointe au Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Henri FONTANY - SGC DE MACON ET AMENDES à la clôture de l'exercice.

Madame l'Adjointe au Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil municipal,  
à l'unanimité,  
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2024 budget communal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé L'Adjointe au Maire  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Curtil-sous-Buffières

L'Adjointe au Maire Valérie MORENO

